

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-486

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	5 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	0	5 000 000
SOLDE	-5 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 5 000 000 euros de l'action 15 " Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé " du programme 172 " Recherche scientifiques et technologies pluridisciplinaires ".

Il s'agit d'un amendement d'appel.

La recherche en matière de santé est une priorité. Cependant, elle ne doit pas se faire à n'importe quel prix. La première lecture du projet de loi bioéthique a permis de reposer la question d'une recherche éthique.

Dans cette perspective, le décryptage de technologie du vivant par les technologies " omiques " ne peut ni se faire au détriment des embryons ni en créant des chimères.